

Vulgarisation de la GCRA

Délégation de l'accès à votre compte sur le portail

Rôle d'utilisateur	Description
Gestionnaire de compte d'entreprise (GCE)	<p>Un GCE a accès à toutes les fonctionnalités du portail client de la GCRA pour un compte d'entreprise et pour tous les comptes de programme associés à celui-ci. Ce rôle a été créé pour qu'il y ait une gestion du compte d'entreprise. Ce rôle habilite à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer tous les renseignements sur l'entité juridique et sur le programme • Effectuer des activités opérationnelles dans le portail client de la GCRA (p. ex., demande de décisions, paiements, consultation de l'information financière). <p><i>Remarque :</i> Il ne faut pas confondre ce rôle avec celui du responsable fonctionnel ou du directeur d'entreprise. L'utilisateur qui devrait détenir ce rôle est la personne qui participe activement à la gestion de son compte d'entreprise (p. ex., gestion de l'accès des employés, des relations d'affaires, de l'information sur les comptes d'entreprise et de programme).</p> <p>Le rôle de GCE est attribué automatiquement à la personne qui associe son compte d'utilisateur à son entreprise au cours de l'inscription. En raison de l'importance du rôle de GCE, il est fortement recommandé de le confier à un deuxième utilisateur au minimum.</p> <p>■ Le responsable fonctionnel ou le directeur de l'entreprise est la personne qui, de par la loi, est inscrite dans les documents relatifs à la constitution en société, à l'entreprise individuelle ou à la société de personnes. Pour ce qui est du portail client de la GCRA, le responsable fonctionnel ou le directeur de l'entreprise peuvent assumer le rôle de GCE, mais il peut aussi s'agir d'une autre personne de l'entreprise.</p> <p>■ Pour savoir comment associer un compte utilisateur avec une entreprise, consultez la section 2.0 : <i>Configuration du portail</i>.</p>
Gestionnaire de compte d'entreprise tiers (GCE tiers)	<p>Le rôle de GCE tiers donne, à un fournisseur de services, accès à presque toutes les fonctionnalités du portail client de la GCRA d'un compte d'entreprise d'un client et de tous ses comptes de programme. Ce rôle a pour but de confier la gestion du compte d'entreprise d'un client, sans intervenir dans les données de base (profils d'entreprise ou de programme) ni dans les renseignements relatifs à l'accès (employés et relations d'affaires).</p> <p>Le rôle de GCE tiers comporte les mêmes droits d'accès que ceux du GCE, à quelques exceptions près, celles-ci étant les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun accès aux renseignements sensibles du client (p. ex. compte bancaire). • Aucune gestion ni consultation, des relations d'emploi ou d'affaires du client.

Rôle d'utilisateur	Description
	<p>Ce rôle habilite à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Effectuer des activités opérationnelles dans le portail client de la GCRA (p. ex., demande de décisions, paiements, consultation de l'information financière). <p>Le rôle de GCE tiers est automatiquement attribué au GCE d'un fournisseur de services si un client l'approuve en vue d'une relation d'affaires.</p>
	<p>Le rôle de GCE tiers prévoit la gestion de l'accès seulement pour ses propres employés (c.-à-d. les employés du fournisseur de services). Les utilisateurs du rôle de GCE tiers n'ont pas la gestion de l'accès des employés du client.</p>
<p>Gestionnaire de compte de programme (GCP)</p>	<p>Le rôle de GCP donne accès à toutes les fonctionnalités du portail client de la GCRA pour un compte de programme défini. Comme pour la GCE, le but de ce rôle est de confier la gestion d'un compte de programme. Ce rôle habilite à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérer l'information sur le programme et donner accès au compte de programme aux employés. Effectuer des activités opérationnelles dans le portail client de la GCRA (p. ex. demande de décisions, paiements, consultation de l'information financière).
<p>Gestionnaire de compte de programme tiers (GCP tiers)</p>	<p>Le rôle de GCP tiers donne, à un fournisseur de services, accès à presque tout le compte de programme en question de son client, et ce, avec toutes les fonctionnalités du portail client de la GCRA. Ce rôle a pour but de confier la gestion d'un compte de programme précis d'un client, sans intervenir dans les données de base (profil de programme) ni dans les renseignements relatifs à l'accès (relations d'emploi et d'affaires).</p> <p>Ce rôle est automatiquement confié au GCE du fournisseur de services une fois que le client approuve leur relation professionnelle en vue de la gestion d'un programme. Il en est ainsi puisque le GCE a accès à toutes les fonctionnalités de tous les comptes de son entreprise.</p> <p>Le rôle de GCP tiers prévoit les mêmes droits d'accès que ceux du GCE, à quelques exceptions près, celles-ci étant les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun accès aux renseignements sensibles du client (p. ex. compte bancaire). Aucune gestion ni consultation, des relations d'emploi ou d'affaires du client. <p>Ce rôle habilite à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Effectuer des activités opérationnelles dans le portail client de la GCRA (p. ex., demande de décisions, paiements, consultation de l'information financière). <p>Le rôle GCP tiers comporte la gestion des droits d'accès seulement pour ses propres employés (c.-à-d., les employés du fournisseur de services). Les utilisateurs ayant un rôle de GCP tiers ne peuvent pas gérer les droits d'accès des employés du client.</p>

Rôle d'utilisateur	Description
Éditeur et éditeur tiers	Les rôles d'éditeur et d'éditeur tiers habilitent à : <ul style="list-style-type: none"> Effectuer des activités opérationnelles dans le portail client de la GCRA (p. ex., demande de décisions, paiements, consultation de l'information financière).
Lecteur et lecteur tiers	Les rôles de lecteur et de lecteur tiers habilitent à : <ul style="list-style-type: none"> Consulter des activités opérationnelles dans le portail client de la GCRA (p. ex., décisions, paiements, information financière).
Utilisateur non associé	Un utilisateur non associé est un utilisateur sans rôle utilisateur. Il a été conçu pour les utilisateurs qui se sont inscrits au portail client de la GCRA, mais qui n'ont pas encore associé leur entreprise ou qui n'ont pas été acceptés comme employés d'une entreprise.

Les droits d'accès

Chaque rôle utilisateur est assorti de droits d'accès qui régissent les actions de l'utilisateur dans le portail client de la GCRA. Ce portail contient des pages Web qui peuvent être regroupées en neuf (9) fonctionnalités différentes assorties de droits d'accès pour les utilisateurs.

Voici une description des neuf fonctions du portail client de la GCRA :

- 1. Organisation :** Gestion de l'information sur le profil d'entreprise et compilation de la liste des programmes.
- 2. Accès des utilisateurs :** Gestion des demandes d'accès en attente et de la liste des utilisateurs.
- 3. Relations d'affaires :** Présentation de demandes, gestion des demandes en attente, ainsi que de la liste des relations d'affaires et des groupes de clients.
- 4. Documents :** Téléversement de nouveaux documents relatifs à des demandes ou à des transactions existantes.
- 5. Programmes :** Gestion de l'information sur le profil du programme et compilation de la liste des sous-programmes.
- 6. Finances :** Gestions de l'historique des transactions, des RC, des factures, etc.
- 7. Paiements :** Gestion de la répartition des crédits, des paiements par carte de crédit et par Interac, etc.
- 8. Débit préautorisé :** Gestion des accords de DPA et des renseignements bancaires.
- 9. Décisions :** Demande et énumération de décisions.

Rôles dans le CCP

Le tableau suivant montre l'accès en fonction de chacun des rôles utilisateurs pour les neuf fonctionnalités du portail client de la GCRA.

	Organisation	Accès des utilisateurs	Relations d'affaires	Documents	Programmes	Finances	Paielements	Débit préautorisé	Décisions
Gestionnaire de compte d'entreprise (GCE)									
Compte d'entreprise	E	E							
Compte de programme	E	E	E	E	E	E	E	E	E
Gestionnaire de compte d'entreprise tiers (GCE tiers)									
Compte d'entreprise	L	E ¹							
Compte de programme	L	E	L	E	L	E ²	E	X	E
Gestionnaire de compte de programme (GCP)									
Compte d'entreprise	X	X							
Compte de programme	X	E	E	E	E	E	E	X	E
Gestionnaire de compte de programme tiers (GCP tiers)									
Compte d'entreprise	X	X							
Compte de programme	X	E ¹	L	E	L	E ¹	E	X	E
Éditeur									
Compte d'entreprise	X	X							
Compte de programme	X	X	X	E	X	E	E	X	E
Éditeur tiers									
Compte d'entreprise	X	X							
Compte de programme	X	X	X	E	X	E	E	X	E
Lecteur									
Compte d'entreprise	X	X							
Compte de programme	X	X	X	X	X	L	L	X	L
Lecteur tiers									
Compte d'entreprise	X	X							
Compte de programme	X	X	X	X	X	L	L	X	L
Utilisateur non associé									
Compte d'entreprise	X	X							
Compte de programme	X	X	X	X	X	X	X	X	X

■ Légende

E : Accès en mode d'édition (rôle d'éditeur)

L : Accès en mode de lecture seule (rôle de lecteur)

X : Aucun accès

Cellules en vert : Rôles utilisateurs qui dérivent de relations d'affaires.

Cellules vides : Il n'est pas question de droits d'accès, car il s'agit d'une fonctionnalité propre au compte de programme et non pas au compte d'entreprise.

■ Notes

¹ Permet à l'utilisateur de donner l'accès au client et aux employés du fournisseur de services. Aucune gestion des employés du client.

² Exclut la collecte de renseignements.